



**DELIBERATION N° 25/039 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 23 AVRIL 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 23 D'APRILE DI U 2025**

REUNION DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt et un mai, la Commission Permanente, convoquée le 13 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 23 avril 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 21 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 21 MAI 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 23 D'APRILE DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 23 AVRIL 2025**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 21 mai 2025 le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REUNION DU 23 AVRIL 2025

Le 23 avril 2025, à 15 heures 15, les membres de **la Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée, procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA et Jean-Michel SAVELLI.

Sont présents par connexions audiovisuelles :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Saveriu LUCIANI et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont représentés :

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Angèle CHIAPPINI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
Mme Julia TIBERI par M. Saveriu LUCIANI.**

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

Assistent à la réunion :

Mmes et M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Raportu n^u 112 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 26 di marzu di u 2025.

Rapport n° 112 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 marzu 2025.

Le Vice-président VANNI expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, il met sa délibération aux voix.

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n° 109 : Mandatu speciale parmanente attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 109 : Mandat spécial permanent accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS a indiqué, en préalable, s'être déportée de l'examen de ce rapport.

Le Vice-président VANNI expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, il met sa délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Sont absentes :

Mmes Valérie BOZZI et Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 12

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT
FORMATION - RECHERCHE

Raportu n° 087 : Evuluzioni di a struttura pidagogica ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2025 è regularizzazioni à titulu di a riintrata sculari 2024.

Rapport n° 087 : Evolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2025 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2024.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI a indiqué s'être déporté sur ce dossier.

M. Saveriu LUCIANI commence par remercier la **Conseillère exécutive**. Il rappelle qu'il y a eu un débat en **commission**, sur les suites à donner ; actuellement, les élus sont convoqués pour prendre acte, et ils souhaiteraient pouvoir intervenir davantage, en cohérence avec les problèmes d'enseignement de la langue Corse. Il y aura, certainement, besoin de s'intéresser aux enjeux de formation.

M. LUCIANI souligne, par ailleurs, le fait que l'enseignement bilingue est un moyen d'aller vers l'excellence, comme on le voit dans certains établissements.

M. Jean-Michel SAVELLI s'interroge, quant à lui, sur la raison qui conduit aujourd'hui à régulariser une filière ayant été ouverte en septembre

M. Paul-Félix BENEDETTI voudrait savoir si toutes les demandes sont satisfaites : à titre d'exemple, il prend pour référence l'ouverture d'une section scolaire « danse », en ayant l'impression que lorsqu'il s'agit de « Jeanne d'Arc », on évoque un partenariat avec le **Conservatoire de Musique** alors que cela ne semble pas le cas pour les autres établissements.

M. Romain COLONNA tient à saluer le travail fait en **commission** : le rapport de cinq pages qui en résulte traduit un réel débat.

Il estime, d'ailleurs, que celui-ci devra être poursuivi dans le cadre plus global de la question éducative -il y aura demain une question orale à ce sujet- qui est au cœur des enjeux. Les élus auront tout intérêt à la situer au centre de leur réflexion, car elle s'avère l'illustration parfaite de ce que génère le type actuel de répartition des compétences, où l'on voit la Collectivité de Corse être concerné par petits bouts, sans être en capacité de porter un réel projet éducatif pour la Corse.

Pour la **Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI**, ce débat doit avoir lieu non seulement dans le domaine de l'Education, mais encore, de manière générale. Les élus, en effet, ont besoin de savoir de qui relève telle ou telle compétence, sachant qu'il y a parfois des confusions, comme on le voit actuellement en matière agricole où les orientations de politiques publiques ne sont pas les mêmes entre le Ministère et la Collectivité de Corse.

Dans ses réponses **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA** indique d'abord à **M. SAVELLI** que la régulation évoquée n'aura pas de conséquence : c'est un pur problème administratif, lié à la non-tenu de certaines réunions (des rendez-vous manqués). À **M. BENEDETTI**, ensuite, elle fait observer que certains établissements contractent

directement avec le **Conservatoire**, quand d'autres font appel à des artistes habilités par ce même **Conservatoire** à enseigner la danse. Enfin, comme **M. LUCIANI**, elle a constaté que la présentation de ce rapport à caractère technique n'avait pas manqué de susciter un débat plus large sur l'exercice des compétences de la Collectivité de Corse. Aussi, propose-t-elle que ce débat se structure lors d'une réunion conjointe des **Commissions des Compétences et de l'Education**, avec l'objectif de produire un texte qui pourra servir de base de discussion dans le processus d'autonomie. Et elle le précisera, d'ailleurs, demain dans sa réponse à la question orale citée.

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met la délibération aux voix.

Sont absents :

Mme Valérie BOZZI et M. Jean-Martin MONDOLONI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote :

Mme Angèle CHIAPPINI et M. Jean-Michel SAVELLI.

POUR : 10

CONTRE : 0

NPPV : 2

ABST : 0

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 088 : Raportu d'attualizzazione pè u 2025 di u convenziunamentu 2024-2026 di e strutture di l'Inserzione per via di l'Attività Economica.

Rapport n° 088 : Rapport d'actualisation pour 2025 du conventionnement 2024-2026 des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré également un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met la délibération aux voix.

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

Raportu n^u 089 : Adisioni à u Gruppamentu righjunali d'aiutu à a spargjera di l'e-saluta (GRADeS), Corsica e-santé.

Rapport n° 089 : Adhésion au Groupement régional d'aide au déploiement de la e-santé (GRADeS), Corse e-santé.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré également un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met la délibération aux voix.

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

NPPV : 0

ABST : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 086 : Messa à dispusizione contr'à rimborsu di un funziunariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cumitatu di l'Opere Suciale di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 086 : Mise à disposition contre remboursement d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met la délibération aux voix.

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
NPPV : 0
ABST : 0

ECUNUMIA / ÉCONOMIE

Raportu n° 090 : Prurugazione di a convenzione d'aiutu eccezzionale pè u funziunamentu di l'associu INIZIÀ, aduttata in u quattru strategicu è operaziunale d'Inizià 2017-2020.

Rapport n° 090 : Prorogation de la convention d'aide exceptionnelle au fonctionnement de l'association INIZIÀ adoptée dans le cadre stratégique et opérationnel d'Inizià 2017-2020.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

M. Jean-Michel SAVELLI commence par faire observer que contrairement au rapport précédent, où le retard apparaissait en quelque sorte justifié, celui-ci soulève en revanche un peu plus un problème de fonds : aussi, il se demande pourquoi avoir tardé à valider cette convention. En effet, ce retard a eu des conséquences : une déclaration d'alerte des commissaires aux comptes -ce qui n'est pas neutre ; puis un conseil d'administration houleux le 25 mars révélant une inquiétude croissante des personnels par rapport au devenir de leurs missions ; une lassitude, aussi, de plusieurs des membres du conseil d'administration ; et enfin, l'annulation d'une concertation avec le **président de l'ADEC**.

Etant donné que pour lui, le problème de fond tient à la gouvernance, il se demande s'il est bien raisonnable de poursuivre une stratégie de fusion. **Un Soffiu Novu**, pour sa part, serait plutôt favorable à une stratégie de diversification.

M. SAVELLI, ensuite, demande à quoi correspondent les **2,5 M€** de fonds apportés par le FEDER. Et de conclure en faisant valoir que ce contretemps aurait pu, en tout cas, être évité.

Pour **M. ACQUAVIVA**, c'est toujours le débat du verre à moitié plein ou à moitié vide. Il n'y a en tout cas pas de danger pour cette structure mais au contraire, une continuité d'action par avenants successifs. Plusieurs hypothèses sont à l'étude : l'internalisation (objet du présent rapport), ou l'autonomisation (moyennant un repositionnement préalable et la

diversification des sources de financement) ; néanmoins, à ce niveau et sans déflorer ce qu'exposera le **président de l'ADEC**, la redéfinition des missions avec la diversification des financements vont être mises à l'étude, et le **Conseil exécutif, une fois purgées ces hypothèses**, proposera des choix à cet égard

Personne d'autre ne demandant la parole, le **Vice-président VANNI** met la délibération aux voix.

Est absente :

Mme Valérie BOZZI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé au vote :

Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI.

POUR : 9

CONTRE : 0

NPPV : 4

ABST : 0

Après avoir constaté que l'ordre du jour avait épuisé, le **Vice-président VANNI** lève la réunion à 15h42.

AJACCIO, le 21 mai 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 112 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 26 di marzu di u 2025.

Rapport n^o 112 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 26 marzu 2025.

Raportu n^u 109 : Mandatu speciale parmanente attribuitu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 109 : Mandat spécial permanent accordé à Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT
FORMATION - RECHERCHE

Raportu n^u 087 : Evuluzioni di a struttura pidagogica ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2025 è regularizzazioni à titulu di a riintrata sculari 2024.

Rapport n^o 087 : Evolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2025 et régularisation au titre de la rentrée scolaire 2024.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 088 : Raportu d'attualizzazione pè u 2025 di u convenziunamentu 2024-2026 di e strutture di l'Inserzione per via di l'Attività Economica.

Rapport n^o 088 : Rapport d'actualisation pour 2025 du conventionnement 2024-2026 des structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Raportu n^u 089 : Adisioni à u Gruppamentu righjunali d'aiutu à a sparghjera di l'e-saluta (GRADeS), Corsica e-santé.

Rapport n° 089 : Adhésion au Groupement régional d'aide au déploiement de la e-santé (GRADeS), Corse e-santé.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 086 : Messa à dispusizione contr'à rimborsu di un funzionariu di a Cullettività di Corsica pressu à u Cunitatu di l'Opere Sociale di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 086 : Mise à disposition contre remboursement d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse auprès du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse.

ECUNUMIA / ÉCONOMIE

Raportu n^u 090 : Prurugazione di a convenzione d'aiutu eccezzionale pè u funzionamentu di l'associu INIZIÀ, aduttata in u quattru strategicu è upezzazionale d'Inizià 2017-2020.

Rapport n° 090 : Prorogation de la convention d'aide exceptionnelle au fonctionnement de l'association INIZIÀ adoptée dans le cadre stratégique et opérationnel d'Inizià 2017-2020.
